



SERVICES AUX COMMUNES
GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Ville de Liège

Modification du régime d'assainissement de la zone de loisir et de la ZACC du Bol d'Air

Etude technique, environnementale et financière



N° dossier : 44.0.01.003

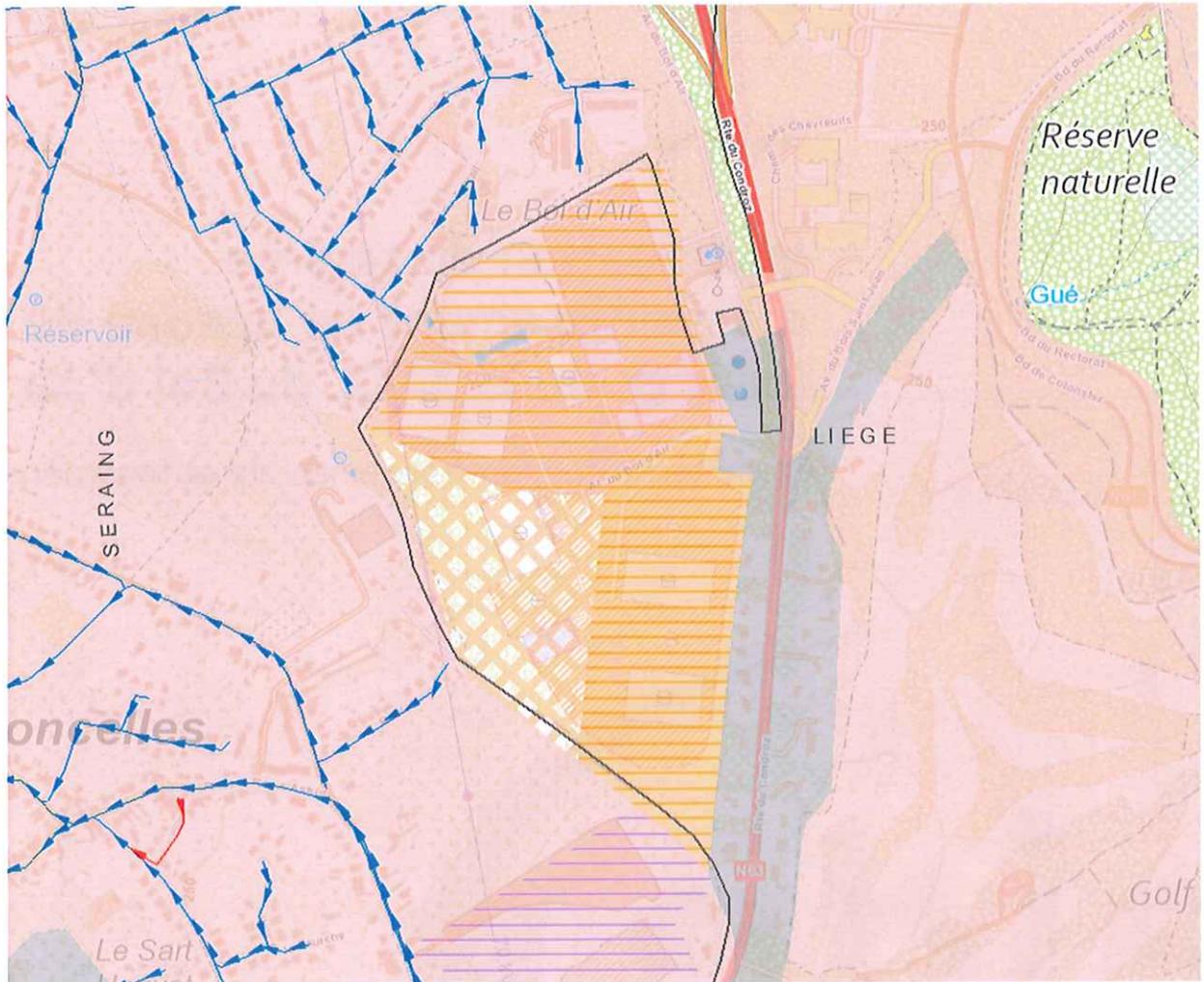


1 Présentation de la zone concernée

Une partie de la zone de loisir du Bol d'Air et la ZACC qui la joute sont reprises en régime d'assainissement transitoire.

Ce périmètre est occupé par le centre de formation du Standard. On y retrouve donc plusieurs terrains de football, des vestiaires, des bureaux, des salles de sport, un restaurant, etc.

L'autre partie de la zone de loisir (au nord) abrite le Country Hall et est reprise en régime d'assainissement collectif.



2 Analyse technique, environnementale et financière

La zone transitoire est en réalité équipée d'un réseau d'égouttage qui reprend l'ensemble des eaux usées produites et les évacue vers le réseau existant sur le territoire communal de Seraing.

Les eaux usées étant déjà traitées collectivement, la zone doit donc être réorientée vers le régime d'assainissement collectif.

Saint-Nicolas, le 27 novembre 2019.

Etabli par



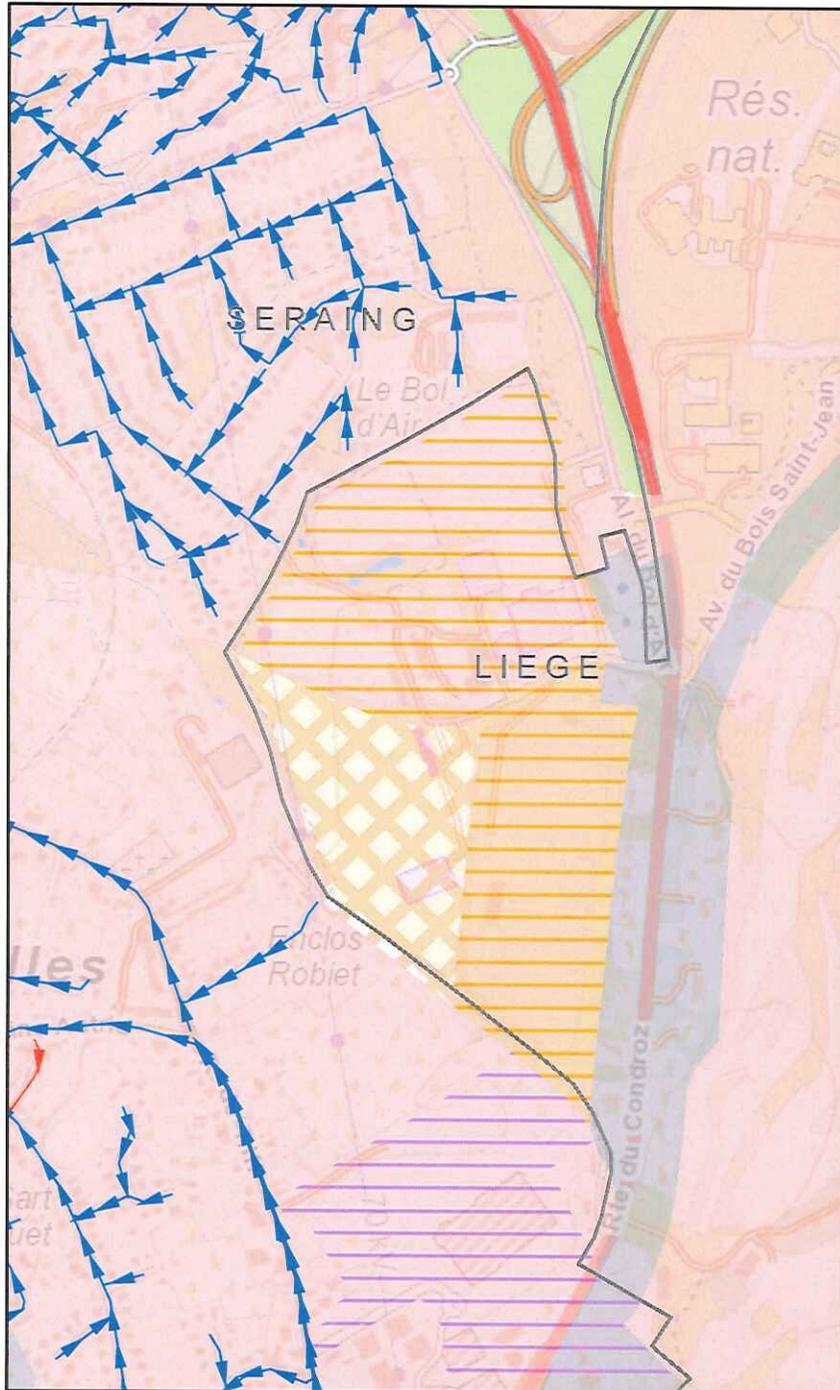
Jérôme Brixko,
Géomaticien

Pour l'A.I.D.E.,

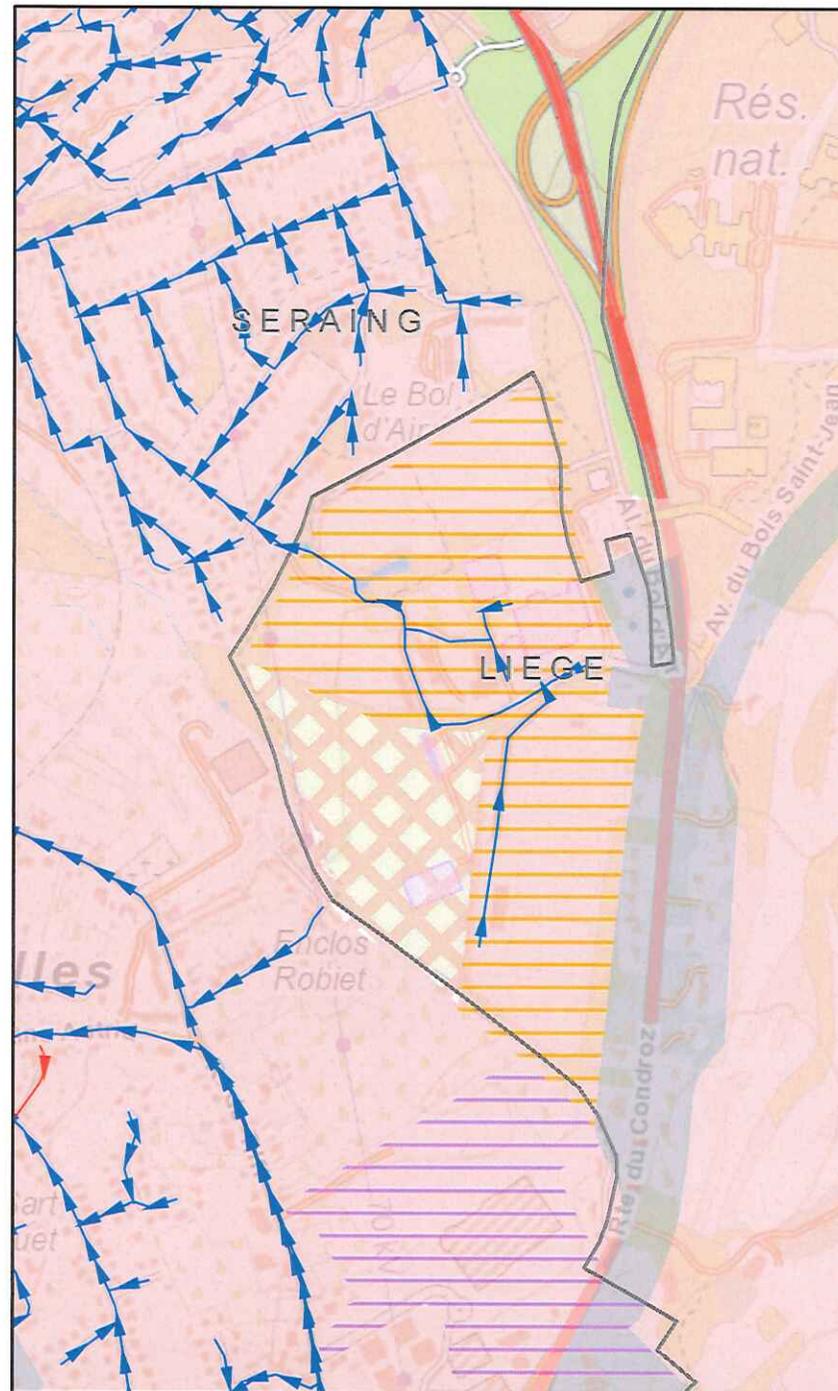


B. Leporcq
Ir. Directeur

Situation actuelle au PASH :



Proposition de révision du PASH :



 Station d'épuration à réaliser

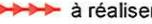
Réseau

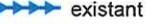
Collecteur gravitaire

 à réaliser

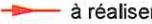
 existant

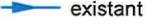
Egout de refoulement

 à réaliser

 existant

Egout gravitaire

 à réaliser

 existant

Zones d'assainissement

Assainissement collectif

 Zone d'habitat

 Zone de loisirs

Assainissement autonome

 Zone d'habitat

 Zone de loisirs

Assainissement transitoire

 Zone d'habitat

 Zone de loisirs

